
Procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier dans la commune de Montgeron (Seine-et-Oise), lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier dans la commune de Montgeron (Seine-et-Oise), lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 702-704;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41149_t1_0702_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des administrateurs du département de police (1).

« Commune de Paris, le 3 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 2 frimaire. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	528
« Grande-Force (y compris 20 militaires).....	580
« Petite-Force.....	256
« Sainte-Pélagie.....	185
« Madelonnettes.....	265
« Abbaye (y compris 14 militaires et 5 otages).....	122
« Bicé re.....	754
« A la Salpêrière.....	364
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	90
« Luxembourg.....	366
« Total.....	3.510

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« MICHEL; MENNESSIER; FIGUET; GODARD. »

La commune de Montgeron remet sur le bureau les lettres de prêtrise et la démission de tous les ecclésiastiques qui sont dans son sein.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Montgeron, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise (3).

Aujourd'hui, nonidi, dix-neuf brumaire de la deuxième année républicaine (samedi 9 novembre 1793, vieux style), en l'assemblée du conseil général de la commune où étaient les citoyens Deteure, maire, Thierry, Reymond, Jolly, Augé, Levasseur, officiers municipaux, Jean-Baptiste Jagu père, Parizot, Rostang, Dasse, Jacques Jagu, Noël Fleutteaux fils, Spire Pommier, notables, assistés du procureur de la commune et du commis greffier.

Séance publique, six heures du soir.

Le citoyen Pigeard, curé constitutionnel a comparu, et a demandé la parole, ce qui lui ayant été accordé, il s'est exprimé en ces termes :

« Citoyens, demain décadi est le jour que vous avez arrêté pour célébrer la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier; pour orner le triomphe de ces deux martyrs de la

liberté, vous avez arrêté que ce même jour seraient renversés les croix et autres signes superstitieux qui se trouvent exposés sur les voies publiques. Eh bien! pour porter les derniers coups au fanatisme et à la superstition, je vous annonce que c'est demain, pour la dernière fois, que je dis la messe, je vous annonce que à compter de demain, je renonce absolument à mes fonctions curiales et ne reconnais plus d'autre culte que celui de la nature et de la liberté, et pour vous le prouver, je porterai moi-même au bûcher qui doit consumer les restes de la féodalité et de la royauté, en présence des bustes des deux héros, mes lettres de prêtrise, mes lettres de ci-devant maître ès arts de la ci-devant université de Paris, mes lettres de ci-devant bachelier de la ci-devant Sorbonne, ce autre du despotisme et du fanatisme coalisés. Je n'ai rien, j'appartiens à une famille de vrais sans-culottes, n'importe une nation grande et généreuse n'abandonne pas des enfants qui lui sont restés fidèles et qui, dans le moment, aident par leurs concours la pleine et entière régénération des Français. »

Sur quoi, les membres du conseil général de la commune, applaudissant avec transport au zèle civique et au patriotisme ardent du citoyen Pigeard, exprimèrent à l'unanimité audit citoyen, qu'ils ne s'attendaient à rien moins de la part d'un jeune philosophe qui, depuis le commencement de la Révolution, avait constamment travaillé, moins à son métier de prêtre, qu'à faire germer dans les cœurs les vertus civiques et républicaines; que cependant pour donner une plus grande publicité à l'abdication dudit citoyen Pigeard, il était convenable d'en faire part à la Société populaire et d'arrêter un jour auquel une députation nommée à cet effet irait offrir à la Convention nationale l'argenterie de l'église et les lettres dudit citoyen Pigeard; qu'en attendant, il allait faire mention honorable sur le registre de l'offre qu'il en faisait, pour être demain brûlées à la fête avec les autres signes de la féodalité et de la royauté.

Ainsi fait et arrêté le jour et au que dessus, et ont signé avec le citoyen Pigeard.

Pour copie conforme délivrée au greffe de la municipalité de Montgeron, vingt-sept brumaire de l'an second de la République française une et indivisible :

J.M. EMPEREUR, *commis greffier*; DETEURE, *maire*.

Fête de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, dans la commune de Montgeron, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise (1).

La commune de Montgeron a célébré, décadi vingt brumaire de la deuxième année républicaine, l'inauguration solennelle des bustes de Marat et Lepeletier, fête civique dont les détails présentent des anecdotes précieuses à recueillir et bien propres à faciliter en ce moment les progrès de la raison.

Depuis longtemps la municipalité cherchait l'occasion de rendre à ces deux martyrs de la liberté les hommages que leurs vertus leur ont

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 64.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.

justement mérités. Enfin, le seize de ce mois, dans une des séances de la Société populaire, le citoyen Page, propriétaire, annonce qu'il était dans l'intention d'offrir à la commune les bustes des deux grands hommes, qu'il croyait, en cela, entrer dans les vues de ses concitoyens dont le républicanisme ardent était généralement connu. La proposition est accueillie avec transports, les têtes s'électrisent et l'assemblée, dans un saint enthousiasme, arrête à l'unanimité que le décade prochain est le jour qu'elle fixe pour la cérémonie de l'inauguration.

Le lendemain dix-sept, l'on se concerta sur les moyens d'ornez le triomphe des deux célèbres victimes, chacun donne son idée, tous offrent leurs bras, leur industrie. Bientôt la place de la Liberté se trouve transformée en un autre Champ-de-Mars, les uns traînent la brouette, les autres préparent les planches pour la construction de l'autel civique qui doit recevoir les deux bustes chéris; ceux-ci fouillent les terres, ceux-là transportent les arbustes qui doivent former l'enceinte de ce temple simple et naturel, les citoyennes vont dépouiller les chênes de la forêt voisine du lierre qui grimpe autour de leur tronc pour en tresser des couronnes et des guirlandes, tous se disputent l'honneur de mettre la main à l'œuvre, tous ambitionnent la gloire d'avoir concouru au triomphe des deux législateurs.

Arrive le jour de la fête. A huit heures du matin, la cloche du fanatisme sonne pour la dernière fois. Le curé constitutionnel, à qui l'on ne peut refuser le mérite d'avoir converti beaucoup de têtes fanatisées par une longue suite de prêtres jésuites ou jansénistes à trente-six caras (*sic*), dit sa dernière messe comme il l'avait annoncé la veille au conseil général de la commune. Dépouillé des ornements sacerdotaux, il renouvelle l'abdication publique et solennelle de ses fonctions, et annonce qu'il ne reconnaît plus d'autre culte que celui de la nature et de la liberté, d'autre religion que la morale universelle. Aussitôt tous les bras, comme s'ils eussent été commandés, travaillent à la démolition des croix et signes superstitieux exposés sur les voies publiques : l'on voit tout à coup tous les monuments de l'antique erreur que le fanatisme se plaisait à multiplier, surtout dans les campagnes. La fête du jour appelait tous les hommages, il fallait faire disparaître tout ce qui pouvait en divertir l'attention des scrupuleux.

L'heure de la cérémonie était fixée à deux heures de l'après-midi; l'on se rassemble dans la ci-devant église, lieu des séances de la Société populaire, l'on se dispose pour la marche, le cortège défile dans cet ordre au milieu des décharges de canons et de boîtes.

Les fifres, les tambours et une musique champêtre.

Un détachement de gardes nationales revêtues d'uniformes, avec leur drapeau.

Un sans-culotte portant au bout d'une perche une couronne renversée et plusieurs débris de la superstition.

Quatre jeunes garçons portant un panier rempli des armoiries, fleurs de lis et autres signes de la féodalité.

Quatre autres portant des torches allumées.

La Société populaire ayant à sa tête ses président, vice-président, secrétaire et vice-secrétaire, coiffés du bonnet rouge.

A la tête des corps constitués, un adminis-

trateur du district de Corbeil, Rappe, ce bon citoyen qui, en 1789, sut déterrer à Viry le traître Foulon et le conduisit à Paris où il tomba sous les coups de la juste vengeance du peuple.

Ici trouvaient leur place les députations des communes voisines invitées à la fête, mais des affaires imprévues les avaient empêchées de se rendre à l'invitation.

Le comité de surveillance provisoire.

Le conseil général de la commune, ayant à sa tête son maire et ses officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes.

Le ci-devant curé, métamorphosé tout à coup en prêtre de la liberté, et portant un vase plein d'encens et de parfums aromatiques.

Des groupes de mères environnées de leurs enfants.

Les vieillards appuyés sur leurs bâtons, et suivis d'un autre détachement des gardes nationales qui fermaient la marche.

Tout ce cortège semblait composé de membres de la même famille, tous, en se tenant par-dessous les bras, paraissaient dire que ce jour était celui où l'on resserrait pour jamais les liens de la fraternité.

On arrive ainsi dans la cour du citoyen Page, donateur des deux bustes, au son des instruments, et au bruit de la petite artillerie rou-lante.

Les deux héros étaient placés au sommet d'un amphithéâtre ombragé de feuillages et de guirlandes de fleurs, ils étaient décorés d'une couronne civique et d'un nœud tricolore.

Au bas du buste de Lapeletier, on lisait cette inscription.

Je suis vengé! le tyran n'est plus!

Au bas du buste de Marat, on lisait ces mots :

*Du fond de mon caveau, j'ai fait trembler
les tyrans de la terre.*

Un chœur de citoyens et de citoyennes vêtus à l'antique et à ceinture tricolore, formant la garde d'honneur des deux martyrs, entonne leur hécatombe (*sic*), le refrain en est repris par tout le cortège, et les échos d'alentour répètent les accents lugubres qui préconisent leurs vertus et demandent vengeance.

Ce premier hommage rendu aux mânes des deux célèbres victimes, huit sans-culottes présentent leurs larges épaules, et endossent les brancards auxquels sont adaptés les deux bustes. Aussitôt les bonnets et les chapeaux s'agitent dans les airs en signe d'approbation, et les cris de : *Vive la nation! vive la République! vive la Montagne!* se font entendre.

Les porteurs de l'honorable fardeau sont placés entre la Société populaire et les corps constitués, environnés des gardes d'honneur chantant des hymnes analogues à la fête. Le cortège reprend sa marche et parcourt dans le même ordre toutes les rues et places publiques de la commune.

Arrivés à la place de la Liberté, de nouvelles salves se font entendre, le précieux dépôt passe des bras des porteurs dans ceux des membres des corps constitués qui introduisent les deux martyrs dans le temple de verdure qui leur est préparé, les transportent sur l'autel de la patrie et les placent sur les piédestaux destinés à les recevoir.

Ici la scène change, les tambours font entendre leurs lugubres roulements, des accents plaintifs percent la voûte des cieus, une épaisse fumée obscurcit l'atmosphère, le jour est remplacé par les ténèbres au milieu desquelles on aperçoit à peine la lueur pâle et sinistre de quatre torches allumées.

Mais bientôt le jour rend sa lumière, l'air découvre les deux bustes chéris entourés des corps constitués, de chantres et de cantatrices célébrant l'apothéose des deux héros. L'observateur philosophe remarque le ci-devant curé fidèle à sa mission, soigneusement occupé à entretenir le feu sacré qui brûle dans les quatre urnes placées aux quatre coins de l'autel civique, et prodiguant aux mânes des deux martyrs l'encens qu'il donnait autrefois à la superstition et à l'erreur.

Au même instant, le citoyen Deteure, maire de la commune, jeune homme dont le patriotisme et les talents reconnus prouvent qu'au milieu des campagnes, il se trouve aussi des hommes vraiment à la hauteur des principes, adresse à ses concitoyens le discours suivant :

« Braves sans-culottes,

« Vous voyez devant vous les bustes de ces hommes célèbres qui sont tombés sous les coups du royalisme et du fédéralisme. Une faction libéricide gangrenée de modérantisme, faction impie agitant partout les flambeaux de la discorde, provoquant partout la force départementale contre Paris, le centre de réunion de tous les bons citoyens, et contre les représentants restés fidèles à la bonne cause, avait voué à l'exécration le vertueux Marat, l'incorruptible ami du peuple. Mais à la lueur du flambeau de la raison, le masque est tombé, Marat et Lepeletier nous ont tracé le véritable chemin de la liberté. C'est avec leurs principes que nous écrasons aujourd'hui le fier Anglais, le farouche Autrichien, le Prussien jusqu'ici indomptable, et tous les vils satellites des despotes coalisés contre nous; c'est en suivant la doctrine du prophète Marat, le vrai défenseur des sans-culottes, que nous purgions aujourd'hui le sol de la liberté de toute cette vermine d'aristocrates, de malveillants, de modérés, de fanatiques, d'accapareurs, en un mot de tous les méchants de toutes les espèces et de toutes les couleurs.

« Chers amis, réunissons-nous donc autour de ces deux martyrs de la liberté, rendons à leur mémoire les hommages que leur ont mérités leurs vertus et, en répandant des fleurs sur leurs tombeaux, jurons tous haine aux malveillants, haine aux fanatiques et aux superstitieux, haine à l'aristocratie mercantile qui lève encore une tête audacieuse. Liberté, égalité, fraternité, unité, indivisibilité de la République, que ce soient là nos cris de ralliement, plutôt nous ensevelir sous les ruines de notre patrie que de jamais composer avec les principes, plutôt la mort que de jamais souffrir qu'on porte la moindre atteinte à cette liberté précieuse que nos braves frères d'armes cimentent tous les jours de leur sang. »

Ce discours, prononcé avec toute l'énergie qui caractérise un vrai républicain, remplit toutes les âmes d'un saint enthousiasme, les bonnets et les chapeaux s'agitent une seconde fois dans les airs, les cris de *Vive la nation! vive la République! vive la Montagne!* se font

entendre de toutes parts. Tous protestent que l'orateur a été l'interprète fidèle des sentiments qui les animent tous et, à l'instant, l'hymne patriotique s'entonne et se chante à grand cœur. Au dernier refrain, le maire saisit brusquement la perche surmontée des attributs de la ci-devant royauté, il les brise sous ses pieds, les jeunes garçons vident leur panier rempli d'armoiries et de signes féodaux, les quatre torches mettent le feu au bûcher et tous ces restes impurs, réduits en cendres, sont offerts en holocauste aux mânes des deux héros.

Le sacrifice achevé, le cortège reparte avec pompe les deux bustes dans la ci-devant église, lieu des séances de la Société populaire; un premier mouvement avait porté à les placer, l'un dans la salle du ci-devant curé; l'autre dans la stalle du ci-devant vicaire, comme les prédicateurs du nouvel évangile; la Constitution républicaine, mais une nouvelle réflexion les fit déposer sur le ci-devant autel, comme les divinités tutélaires des Français régénérés.

Ainsi se termina cette fête que l'on peut véritablement appeler la fête du triomphe de la raison, surtout dans les campagnes où l'ignorance et la superstition avaient depuis si longtemps invariablement établi leur principal domaine. Elle fut couronnée par un banquet fraternel de cent couverts, servi simplement, mais cependant auquel rien ne manquait, tous y étaient admis indistinctement en cotisant suivant leurs moyens : l'assignat de cinquante livres offert par le riche ne lui donnait pas plus de droits que le petit billet de dix sols offert par le pauvre. Ce qui en faisait le mérite, c'était ce mélange confus de ce qu'on appelait autrefois états, conditions. Ce qui en faisait le principal assaisonnement, c'était cette gaieté franche et naïve qui caractérise spécialement les bons habitants des campagnes; beaucoup d'hymnes patriotiques en l'honneur de la sainte Montagne, des vœux ardents pour le succès des armes françaises, et la promptie arrivée de la paix; des remerciements votés au citoyen Page, donateur des bustes et à la municipalité ordonnatrice de la fête. Point de rixe, point de querelle, nul excès dans le manger, point d'ivresse, ce qui prouve qu'au milieu même des convulsions violentes qui accompagnent les grandes révolutions, la morale n'a pas laissé que de faire des progrès sensibles, et qu'avec de l'instruction les hommes qu'on appelait paysans deviendront bientôt les plus excellents et les plus vertueux républicains.

Pour copie conforme au procès-verbal transcrit sur le registre du conseil général de la commune, vingt-six brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

DETEURE, maire; PIGEARD, secrétaire greffier
de la municipalité de Montgeron.

La séance est levée à 4 heures (1).

Signé, ROMME, Président; REVERCHON, PHILIPPEAUX, FRECINE, MERLIN (de Thionville), ROGER DUCOS, RICHARD, secrétaires.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 64.